

**ENGAGEMENT NO 10**

**Référence :** E-10-SCGM, Notes sténographiques du 31 août 2007, volume 4, page 39

**Demande :** « Vérifier qu'est-ce que les éléments « Supplément de recouvrement » et « Frais de raccordement » contiennent comme items (Demandé par OC). »

**Réponse :** Gaz Métro-8, Document 16, ligne 1, Suppléments de recouvrement :

- Supplément de recouvrement : calculé mensuellement à raison de 1½ % du solde impayé (2 615 000 \$)
- Frais pour chèque retourné : tarif fixe de 15 \$ facturé en cas de retour de chèque (35 000 \$)
- Frais de recouvrement à domicile : frais fixes de 20 \$ si un préposé se déplace pour interrompre le service et que le client acquitte sa facture avant l'interruption (150 000 \$)

Gaz Métro-8, Document 16, ligne 2, Frais de raccordement :

- Constituent les « frais de remise en service » prévus dans le texte des tarifs, soit les frais fixes de réouverture de compteur.